



Direction générale Culture et Arts dans la Ville
Bibliothèque municipale

Décision n°2025_146DEC

Objet : demande de subvention

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Considérant que la Ville de Nantes sollicite auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation générale de décentralisation 2025 pour le projet de signalement des manuscrits patrimoniaux conservés à la Bibliothèque municipale pour l'année 2025-2026,

Décide

Article 1^{er} - Dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation, au titre du concours particulier bibliothèques, une subvention au taux le plus élevé possible est sollicitée auprès de l'État pour le projet suivant :

- assurer le signalement de manuscrits des collections patrimoniales en recrutant un agent contractuel affecté à cette mission sur une durée de 12 mois en 2025-2026 pour un montant estimé à 41 700 €.

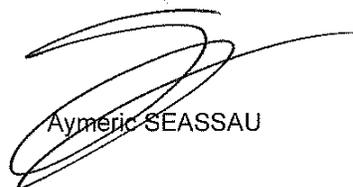
L'ensemble de ces dépenses est ou sera inscrit au budget de la Ville de Nantes sur les exercices 2025 et 2026.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **02 JUIN 2025**

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,



Aymeric SEASSAU

Transmis en préfecture le : **02 JUIN 2025**

Mis en ligne le : **02 JUIN 2025**

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20250602-2025_146DEC-AR
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025